

Examen des expériences de délinquants sous responsabilité fédérale qui suivent un traitement par agonistes opioïdes (TAO) pendant leur incarcération en Ontario, au Canada : rapport prélibératoire

L'offre de traitement par agonistes opioïdes (TAO) destinés aux personnes incarcérées atteintes de troubles liés à l'usage des opioïdes (TUO) avant leur mise en liberté dans la collectivité constitue une importante intervention de santé publique. Au Canada, les délinquants sous responsabilité fédérale ont accès au TAO, mais des obstacles à l'accès ont été constatés, et les personnes concernées ont exprimé des inquiétudes concernant leur transition vers le TAO au moment de leur réinsertion dans la collectivité.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Le traitement par agonistes opioïdes (TAO) est un traitement efficace du trouble de l'usage des opioïdes (TUO), car il prévient les symptômes de sevrage, réduit l'état de manque et a été associé à des résultats bénéfiques tels que la réduction de la consommation de drogues illicites et des méfaits qui y sont liés (surdose, mortalité, etc.).

Au Canada, le TAO est offert dans les établissements fédéraux depuis plus de deux décennies, et un nombre croissant de délinquants atteints de TUO y ont accès. Bien que des études aient fait état de résultats positifs chez les délinquants qui suivent un TAO pendant leur incarcération, on sait peu de choses sur l'expérience des délinquants sous responsabilité fédérale qui prennent part à un TAO pendant leur incarcération au Canada, notamment sur les obstacles qui entravent l'accès à ces interventions et sur les perspectives de transition entre les programmes de traitement lors de la réinsertion dans la collectivité. Afin de mieux comprendre les expériences liées aux TAO et les perspectives relatives à la mise en liberté chez les délinquants fédéraux atteints de TUO, nous avons mené la présente étude longitudinale à méthodes mixtes.

Ce que nous avons fait

Cette étude porte sur l'évaluation prélibératoire de 46 délinquants incarcérés dans sept établissements fédéraux de l'Ontario qui suivaient un TAO et devaient être mis en liberté dans la collectivité dans les six mois suivant l'étude. De courtes enquêtes et des entretiens individuels ont été menés sur place entre janvier et mars 2019. Les données de l'enquête ont été liées aux données administratives du Service correctionnel du Canada, et les données recueillies lors des entrevues ont fait l'objet d'une analyse thématique afin de faire ressortir des thèmes et des expériences communes.

Ce que nous avons constaté

- Les participants avaient des antécédents complexes de consommation d'opioïdes, mais la plupart connaissaient le TAO, et plusieurs avaient pris part à ce traitement avant leur incarcération. Les participants ont jugé le TAO bénéfique pour améliorer leur vie et prévenir les méfaits liés à la consommation de drogues.
- Des différences ont été constatées concernant le TAO en établissement, dont la prestation n'était pas harmonisée. Les

personnes qui avaient amorcé un TAO avant leur admission en établissement ont pu facilement accéder au traitement lors de leur détention, tandis que celles qui souhaitaient entreprendre un TAO pendant leur détention se sont notamment heurtées à de longues listes d'attente.

- La plupart des participants suivaient un traitement à base de méthadone, mais ont exprimé une forte préférence pour le Suboxone. Certains ont également décrit des difficultés particulières pour accéder à la formulation et au dosage de leur choix dans le cadre du TAO.
- Les participants ont exprimé le besoin d'obtenir des services de soutien supplémentaires liés à la toxicomanie pendant leur incarcération, de bénéficier d'un meilleur accès à divers médicaments utilisés dans le TAO, et de jouir d'une plus grande autonomie concernant les décisions de traitement.
- Les participants ont exprimé des inquiétudes concernant leur mise en liberté imminente et leur réinsertion dans la collectivité, notamment une appréhension quant à leur transition vers le TAO.

Ce que cela signifie

Les délinquants sous responsabilité fédérale en Ontario atteints de TUO ont signalé des résultats positifs sur le plan de la santé à la suite de leur participation à un TAO en établissement. Toutefois, certains défis ont été constatés concernant l'administration de TAO dans les établissements correctionnels fédéraux, et l'accès au TAO pendant la période visée par l'étude n'était pas optimal¹. La rationalisation et l'amélioration de la qualité de l'offre de TAO en milieu correctionnel ainsi qu'une planification plus exhaustive de la mise en liberté en ce qui concerne la transition entre les programmes de traitement pourraient se révéler essentielles pour la poursuite du traitement et ses résultats.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Russell, C., M. Pang, M. Malta, L. M. B. Douardo, et B. Fischer. (2023). *Examen des expériences de délinquants sous responsabilité fédérale qui suivent un traitement par agonistes opioïdes (TAO) pendant leur incarcération en Ontario, au Canada : rapport prélibératoire*. (Rapport de recherche R-449). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#).

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

¹ Soulignons qu'après la collecte des données de base réalisée lors de cette étude, le SCC a accéléré le déploiement et l'élargissement des TAO à base de Suboxone^{MD}, et que le nombre de personnes suivant un traitement à base de Suboxone^{MD} dépasse désormais celui des personnes sous méthadone dans de nombreux établissements (Service

correctionnel du Canada, 2021). Les listes d'attente et les limites pratiques (attente jusqu'à la mise en liberté, etc.) qui avaient auparavant entravé l'accès aux traitements ont été réduites considérablement.